



unitar

United Nations Institute for Training and Research

Conseil d'administration 47^e session

UNITAR/BT/2009/1

30 janvier 2009

Français
Original : anglais

Réservé à l'administration

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 47^E SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le Conseil d'administration de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) s'est réuni à Paris les 29 et 30 janvier 2009 à l'occasion de sa quarante-septième session.
2. Les membres suivants du Conseil d'administration y étaient présents ou représentés :

M. Lakhdar BRAHIMI..... (Milieu universitaire)

M. CHEN Jian..... (République populaire de Chine)

M. Simon COMPAORE..... (Autorité locale)

Mme Shirley FRANKLIN..... (Autorité locale)

Mme Shirin EBADI..... (ONG)

Mme Radha KUMAR..... (Milieu universitaire)

M. Henri LOPES..... (République du Congo)

M. Valery LOSHCHININ..... (Fédération de Russie)
Représenté par M. Alexander Matveev (Suppléant)

M. Jean-Baptiste MATTÉI..... (France)

M. Nicolas MICHEL..... (Milieu universitaire)

M. Tõnis NIRK (Président)..... (Estonie)

M. Henri PROGLIO..... (Secteur privé)
Représenté par M. Dominique HÉRON (Suppléant)

Membre de droit :

M. Carlos LOPES, Directeur général de l'UNITAR

Secrétaire :

Mme Charlotte DIEZ

Observateurs :

M. Achim HALPAAP, Directeur adjoint, Section de l'environnement, UNITAR
Mme Margarete HAHNEN, Section des finances et de l'administration, UNITAR

3. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres à Paris à l'occasion de la 47^e session du Conseil. Il a remercié l'Ambassadeur Mattéi et M. Henri Proglío d'avoir accueilli cette session. Le Président a ensuite remercié les membres de leur soutien continu et a rendu hommage au Vice-président sortant, l'Ambassadeur Boulgaris, qui avait assuré le rôle de Président par intérim lors de la 46^e session.
4. Le Président a ensuite annoncé qu'il approuvait, conformément à l'article 15 du règlement intérieur du Conseil, tel que modifié lors de la session extraordinaire de 2007, la participation de MM. Alexander Matveev et Dominique Héron en tant que suppléants de leurs membres respectifs.
5. Le Directeur général s'est joint au Président pour rendre hommage à leurs hôtes qui ont permis au Conseil de se réunir en un lieu aussi prestigieux, le *Musée du Quai Branly*, à Paris. Il a fait observer que cette session se tient alors que l'Institut traverse une période de croissance malgré la situation économique mondiale actuelle. Il a annoncé avec satisfaction que la révision du budget provisoire avait indiqué une augmentation de plus de 50,5 % par rapport à l'exercice biennal antérieur. Le Directeur général a estimé que le budget restait prudent car plusieurs contributions annoncées ne s'étaient pas encore matérialisées. Il a ensuite noté qu'il s'agissait d'une situation confortable pour surmonter les difficultés susceptibles de se présenter très bientôt. Il a remercié ses collègues de l'UNITAR de l'énergie déployée pour entreprendre les réformes qui ont permis d'atteindre cette étape historique.
6. Au point 2 (Adoption de l'ordre du jour), le Président a demandé que le sous-point 5d (Organe subsidiaire proposé pour s'occuper des questions financières et de la mobilisation des ressources) soit examiné avec l'élection des membres de cet organe subsidiaire. Le Conseil a approuvé cette proposition.
7. Au point 3 (Projet d'organisation des travaux), les suggestions proposées ont été adoptées. Les membres se sont ainsi réunis de 9 h 30 à 13 h 00 le premier jour, avant d'être conviés à un déjeuner par M. Henri Proglío. Un cocktail a ensuite été offert par le ministère français des Affaires étrangères à 19 h 00. Le deuxième jour, le Conseil s'est réuni de 9 h 30 à 13 h 00.
8. Au point 4 (Présentation des nouveaux membres du Conseil d'administration et hommage aux membres dont le second mandat a expiré le 31 décembre 2008), le Président a annoncé que le Secrétaire général avait nommé deux nouveaux membres, l'Ambassadeur Chen Jian et le professeur Nicolas Michel, et renouvelé le

mandat de l'Ambassadeur Loshchinin. S'exprimant au nom du Conseil, il a rendu hommage aux membres dont le mandat a expiré le 31 décembre 2008 (énumérés dans l'annotation relative à ce point) et a souhaité chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres.

9. Le Président a ensuite présenté le point 5 de l'ordre du jour (Suivi de la 46^e session du Conseil) et proposé que le Conseil aborde chaque sous-point séparément.
10. Au sous-point 5a (État d'avancement de l'application des recommandations de la vérification des comptes), le Président a demandé au Directeur général de présenter un rapport succinct sur la question. Dans son introduction, celui-ci a indiqué que plusieurs recommandations des commissaires aux comptes qui s'étaient accumulées au fil du temps avaient été appliquées, notamment celle sur la clarification des dispositions institutionnelles relatives au programme POCI et à l'UNOSAT. Les recommandations relatives aux technologies de l'information seront appliquées d'ici la fin 2009. Celles concernant l'évaluation restent en suspens mais sont en partie abordées par la proposition de créer un nouveau poste de responsable de l'évaluation et du suivi au sein de l'Institut. Le Directeur général s'est félicité qu'en l'espace de deux ans l'UNITAR ait globalement renforcé sa crédibilité auprès du Comité des commissaires aux comptes et du BSCI (Bureau des Services du Contrôle Interne), chargé de la vérification interne des comptes.
11. Plusieurs membres du Conseil ont félicité le Directeur général de la célérité avec laquelle il avait donné suite aux recommandations des commissaires aux comptes, en assurant une totale transparence en la matière, notamment en mettant leurs rapports à la disposition du Conseil. Des membres ont demandé pourquoi les recommandations sur les flux de trésorerie, la lutte contre la fraude et la répartition géographique du personnel étaient en suspens ou de priorité intermédiaire.
12. Dans sa réponse, le Directeur général a attiré l'attention sur le fait que l'Institut ne peut pas donner suite à la recommandation concernant les comptes financiers de l'UNITAR puisqu'ils sont du ressort du Contrôleur de l'ONU. Ce problème pourrait être résolu en réinterprétant les statuts de l'UNITAR de sorte à préciser l'indépendance de l'Institut dans les domaines du traitement des comptes et de la préparation des rapports comptables. Ceci permettrait la pleine application des normes comptables que le Groupe de vérificateurs externes des comptes voudrait voir appliquées dans l'ensemble de l'ONU. Une telle initiative serait toutefois prématurée à ce stade et ne serait possible que lorsque l'Institut aura renforcé sa crédibilité. Pour ce qui est de la lutte contre la fraude, l'Institut a constitué un comité pour examiner les transactions a posteriori. Cette mesure a été jugée suffisante compte tenu de la faible exposition de l'Institut à des transactions frauduleuses. Pour ce qui est de l'équilibre géographique du tableau d'effectifs, le Directeur général a indiqué que toutes les personnes récemment nommées à des postes de direction et d'encadrement provenaient de régions sous-représentées ou étaient de nationalités non présentes à l'Institut. La politique d'équilibre de la représentation est scrupuleusement appliquée depuis la création du Comité des nominations et des promotions. Le Directeur général a mentionné, en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes, que l'UNITAR occupait la première place dans le système onusien selon le récent rapport présenté sur cette question par le Secrétaire général. Ces efforts se poursuivront à l'avenir.
13. **Le Conseil a pris note du fait que le Directeur général avait déjà pris des mesures pour appliquer les recommandations pertinentes formulées dans le dernier rapport du Comité des commissaires aux comptes.**

14. Au sous-point 5b (État d'avancement de la clôture du programme POCI de l'UNITAR et de la création du programme de formation sur le maintien de la paix), le Président a demandé au Directeur général de s'exprimer à ce sujet. Celui-ci a indiqué que, suite à plusieurs recommandations formulées par les commissaires aux comptes, la création d'un cadre juridique et opérationnel approprié avait été proposée et examinée avec le directeur du programme POCI pour aligner les opérations de ce programme sur les procédures des Nations Unies. Le non-respect de plusieurs dispositions s'est malheureusement soldé par la clôture du programme. Le Directeur général a ajouté que la collaboration avec l'entité exécutant le programme a pris fin au cours de l'été 2008, et que la question avait depuis été saisie par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU.
15. Le Directeur général a fait savoir que le programme POCI portait dorénavant un autre nom (POTI) mais continuait d'utiliser la marque UNITAR sous diverses formes, y compris dans le nom de domaine de son site web. Il a précisé que l'Institut avait demandé l'avis du Bureau des affaires juridiques sur la question de l'utilisation frauduleuse du nom de l'UNITAR et que cet avis ne devrait pas tarder. Il a noté que l'opération était importante et concernait 40 000 bénéficiaires par an, en soulignant que les bailleurs du programme POCI avaient été dûment informés du manque de transparence de l'opération et de la clôture qui s'en est suivie.
16. Le Directeur général a indiqué que, parallèlement à la clôture des opérations du programme POCI, des efforts avaient été déployés pour mettre sur pied un programme novateur de formation au maintien de la paix comprenant trois modules : protection civile et aspects militaires et policiers du maintien de la paix. Il a précisé que ce programme serait supervisé par un groupe consultatif présidé par M. Jean-Marie Guehenno, ancien Directeur du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et ancien Sous-Secrétaire général. Le Directeur général s'est félicité de ce que le premier module sur la protection civile ait reçu l'appui officiel du Secrétaire général et sera lancé au cours du printemps 2009, avec la coopération technique du plus grand prestataire de formation à distance du monde, Open University UK.
17. Invités à formuler des suggestions sur le programme, plusieurs membres du Conseil ont attiré l'attention sur le besoin de compléter les cours de formation à distance par une formation directe, afin d'atteindre les candidats au maintien de la paix dans les régions isolées, en accordant la priorité à la formation des formateurs et en établissant des partenariats avec les centres existants pour présenter ces cours en langue locale. Les membres ont également souligné l'importance de conserver le soutien des donateurs du programme POCI et ont demandé au Directeur général de donner des précisions sur les incidences en matière de financement.
18. Le Directeur général a pris note des observations formulées et a précisé que le nouveau programme avait pour objectif de sensibiliser les candidats au maintien de la paix avant leur déploiement et d'optimiser sa diffusion en utilisant diverses méthodes de formation. Il a confirmé qu'un financement avait déjà été obtenu des gouvernements italien et suédois pour un montant total de 600 000 dollars É.-U. qui couvrira une partie des frais de fonctionnement. Les efforts se poursuivront pour obtenir l'appui d'autres donateurs et susciter la motivation des principaux pays fournissant des contingents.
19. **Le Conseil a pris note de la clôture du programme POCI de l'UNITAR et s'est félicité de la création du programme de formation sur le maintien de la paix.**

20. Au sous-point 5c (Pleine intégration de l'UNOSAT au sein de l'Institut), le Président a invité le Directeur général à faire le point sur la situation. Celui-ci a annoncé avec satisfaction que les conditions de la pleine intégration de l'UNOSAT ont été remplies et que l'UNOSAT était pleinement intégré à l'UNITAR depuis le 1^{er} janvier 2009, sans aucun passif pour l'Institut. Le Directeur général a rappelé que l'UNOSAT avait été créé par l'UNITAR pour interpréter les images satellitaires à l'intention des opérations d'assistance humanitaire de l'ONU. À l'avenir, les services de l'UNOSAT seront développés pour inclure une formation sur l'interprétation des images satellitaires. Des liens systématiques seront établis avec les autres programmes de l'UNITAR, notamment dans le domaine de l'environnement. Le Directeur général a également mentionné les importants services fournis à titre gracieux par le CERN et a annoncé que des discussions sont en cours avec la ville de Bergen et le gouvernement norvégien en vue de la création à Bergen d'un centre relié à l'UNOSAT. Ce centre fournira d'importantes ressources techniques et nécessitera le recrutement de trois agents en plus du personnel de l'UNOSAT basé à Genève.
21. Les membres du Conseil se sont félicités des mesures prises au sujet de l'UNOSAT. Le Directeur général a été encouragé à veiller à ce que les activités du programme soient pleinement compatibles avec le mandat de l'UNITAR pour éviter tout chevauchement d'activités au sein du système onusien et pour toucher le plus grand nombre de communautés bénéficiaires.
- 22. Le Conseil a pris note de la pleine intégration de l'UNOSAT au sein de l'UNITAR.**
23. Au sous-point 5d (Organe subsidiaire proposé pour s'occuper des questions financières et de la mobilisation des ressources), le Président a rappelé aux membres que le chapitre XII du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la création de comités selon les besoins. Il a rappelé que le Conseil était convenu à sa 46^e session d'envisager la création d'organes subsidiaires ou d'autres dispositifs pour suivre les questions telles que les finances et la mobilisation des ressources. Conscient de cette décision, il a demandé au Secrétariat de formuler une proposition à cet effet pour la 47^e session du Conseil. Le Président a également précisé qu'en envisageant de créer un organe subsidiaire, les membres pourraient envisager d'amender le règlement intérieur du Conseil d'administration.
24. Le Directeur général a indiqué que la création d'un Comité des finances aurait pour objectif d'éviter que le Conseil n'examine des questions financières détaillées lors de ses sessions ordinaires, pour lui permettre de se concentrer sur les questions de fond. Le Président a précisé que les membres du Comité seraient élus par le Conseil. Ce Comité aurait pour fonctions d'examiner le budget de l'Institut et les rapports des commissaires aux comptes, au nom du Conseil, et de préparer des discussions pertinentes pour ses sessions ordinaires. Il aurait accès à tous les documents financiers et administratifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
25. Les membres se sont félicités de la proposition de créer un Comité des finances. **Le Conseil a décidé de constituer un Comité des finances chargé des questions financières et de la mobilisation des ressources et d'adopter le mandat suivant :**

Création et composition : Le Conseil porte création d'un Comité des finances, ci-après désigné « Comité ». Le Conseil élira trois de ses membres pour siéger au Comité. Les membres exerceront leurs fonctions pendant la durée de leur mandat. Ils éliront un président entre eux.

Mandat : Le Comité formulera des avis au Conseil sur les questions suivantes :

- estimations fournies par le Directeur général aux moments et pour des périodes jugés opportuns par le Conseil
- états fournis par le Directeur général aux moments et pour des périodes jugés opportuns par le Conseil
- règles et procédures applicables aux opérations financières de l'Institut
- mobilisation des ressources
- rapports des commissaires aux comptes.

Procédure : Le Comité présentera un rapport au Conseil sur une base annuelle ou à la demande. Un rapport du Comité sera présenté par le Président lors des sessions ordinaires du Conseil. Le Conseil adoptera le budget de l'Institut en se fondant sur les recommandations du Comité.

Conduite des affaires : Le Comité organisera au moins une session ordinaire par an, en un lieu devant être convenu en concertation avec le Directeur général de l'UNITAR. Cette session pourra être associée à une session ordinaire du Conseil.

26. Le Conseil d'administration a également décidé d'amender son règlement intérieur de sorte que le chapitre VI soit remanié comme suit :

Article 26 bis

Le Conseil constituera un Comité des finances pour examiner les documents financiers et la stratégie de mobilisation des ressources soumis par le Directeur général aux moments jugés opportuns par le Conseil. Le Comité fournira des recommandations au Conseil.

Article 27

Le Directeur général soumettra, par le biais du Comité des finances, des prévisions budgétaires à l'examen et à l'approbation du Conseil aux moments et pour des périodes jugés opportuns par le Conseil.

Conformément aux statuts de l'Institut, le Conseil sera consulté sur les règles et procédures particulières applicables aux opérations financières de l'Institut.

Article 28

Lorsque le Conseil le jugera utile, le Directeur général soumettra au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des finances, un état financier indiquant les recettes, dépenses et engagements du compte spécial de l'Institut.

27. Le Président a été invité à poursuivre les consultations, après quoi un membre du Conseil a proposé Mme Shirley Franklin, l'Ambassadeur Mattéi et l'Ambassadeur Loshchinin en tant que membres du Comité. Cette proposition a été adoptée par acclamation.

28. Au sous-point 5e (État d'avancement de la demande de financement de la formation diplomatique de base de l'UNITAR), le Président a invité le Directeur général à faire le point sur la situation. Le Directeur général a expliqué que la formation diplomatique de base est offerte par l'UNITAR pour l'ONU, sur l'ONU et à l'ONU. En 2008, ce programme s'est adressé à plus de 4 000 diplomates dans divers sites de l'ONU, et a suscité la participation de quelques 187 États membres. Le Directeur général a également indiqué que la formation diplomatique de l'UNITAR est le seul programme

de l'Institut à ne pas disposer d'une base de financement stable. Ces services étant utilisés par tous les États membres, il serait approprié que tous les membres de l'ONU apportent une contribution au programme dans le budget ordinaire de l'Organisation.

29. Le Directeur général a mentionné que le Secrétaire général avait recommandé en 2008 que cinquante pour cent des coûts de la formation diplomatique de base (600 000 dollars É.-U. par an) soient financés par le budget ordinaire des Nations Unies. Le Conseil économique et social a examiné cette question avec bienveillance en juillet 2008 et a demandé au Secrétaire général de fournir des informations complémentaires sur les incidences financières de cette demande et de transmettre ces informations à la (Cinquième) Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale. Dans son rapport à cette Commission (A/63/592), le Secrétaire général a réaffirmé que la subvention devrait être octroyée à partir des contributions au financement des Nations Unies à compter de 2010-2011. Le Directeur général a indiqué que les délibérations et la décision finales sur cette question auront lieu lors de la reprise de la session de la Cinquième Commission en avril. La question sera examinée par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) début février, avant que la Commission ne rende sa décision.
30. Suite à un bref examen des autres sources de financement, **le Conseil a exprimé le souhait que le CCQAB examine avec bienveillance la demande de financer la formation diplomatique de base conformément à la recommandation émise par le Secrétaire général dans le rapport A/63/592. Le Conseil s'est par ailleurs déclaré pleinement favorable à ce que la Cinquième Commission adopte une position semblable.**
31. Au sous-point 5f (État d'avancement de la mobilisation des ressources), le Président a invité le Directeur général à faire le point sur la situation. Le Directeur général a attiré l'attention sur les informations détaillées fournies dans le document préparé pour la session. Il a rappelé que la stratégie de mobilisation des ressources adoptée par le Conseil à Rabat, qui insistait sur le financement stratégique de l'ensemble de l'Institut plutôt que de programmes spécifiques, avait donné de bons résultats, comme l'illustre le budget révisé pour 2008-2009. Une importante contribution triennale du gouvernement espagnol permettra à l'Institut de renforcer sa capacité à dispenser des activités de formation en langue espagnole pour les pays ibéro-américains.
32. Le Conseil a souscrit pleinement à la stratégie actuelle et, tout en félicitant le Directeur général et le personnel de l'Institut pour leur excellent travail dans ce domaine, a attiré l'attention sur le besoin de préciser que l'Institut devrait développer ses programmes en espagnol plutôt que d'utiliser l'espagnol comme langue de travail.
33. **Le Conseil a pris note des excellents progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de l'UNITAR.**
34. Au sous-point 5g (État d'avancement des activités consécutives à l'avis juridique consolidé sur l'autonomie de l'UNITAR), le Président a invité le Directeur général à présenter un rapport sur les activités consécutives à l'avis juridique formulé par le Bureau des affaires juridiques (OLA) de l'ONU le 13 mai 2008. Le Directeur général a rappelé que l'Institut avait déjà reçu divers avis juridiques et que son autonomie telle que définie dans ses statuts devait faire l'objet d'une interprétation détaillée. Il a ajouté que des précisions étaient nécessaires sur trois questions : la classification

des postes, la délégation des pouvoirs en matière de passation de marchés et la gestion des dépenses et des paiements. Le Directeur général a indiqué que la classification des postes jusqu'au niveau P-5 avait été accordée à l'Institut par le directeur du Bureau de la gestion des ressources humaines à compter du 1^{er} décembre 2008. Concernant la passation de marchés, le Directeur général a annoncé que le Département de la gestion lui avait accordé une délégation de pouvoirs jusqu'à un montant de 100 000 dollars É.-U. à compter du 1^{er} décembre 2008. Concernant les dépenses et les paiements, le Directeur général a indiqué que les discussions se poursuivaient avec le Contrôleur dans le but de clarifier l'interprétation de la portée de ses prérogatives vis-à-vis de l'Institut.

35. **Le Conseil a pris note de la célérité avec laquelle il avait été donné suite à l'avis juridique consolidé formulé par le Bureau des affaires juridiques au sujet de l'autonomie de l'UNITAR.**
36. Au point 6 de l'ordre du jour, le Directeur général a présenté le budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009. Il a rappelé à cette occasion que le budget de l'UNITAR était préparé tous les deux ans et que le document soumis à l'approbation du Conseil était une révision reflétant l'évolution de la situation à mi-parcours de l'exercice biennal en cours.
37. Le Directeur général s'est félicité que la croissance budgétaire par rapport à l'exercice biennal antérieur ait dépassé les prévisions (26 %) et ait atteint 50,5 %. Il a rappelé que le Conseil avait recommandé la prudence lors de l'approbation du budget en décembre 2007. Le budget a été révisé dans cet esprit et ne prend pas en considération plusieurs contributions en cours de négociation. Le nouveau budget révisé tient compte des résultats positifs de la stratégie de mobilisation des ressources, de l'intégration de l'UNOSAT et de la création d'un nouveau programme de formation sur le maintien de la paix. Une liste des principaux donateurs de l'Institut a été distribuée. Le Directeur général a confirmé que l'Espagne sera le principal donateur de l'UNITAR pour l'exercice biennal 2008-2009.
38. Plusieurs membres ont félicité le Directeur général pour les progrès accomplis en l'espace de si peu de temps. **Le Conseil a approuvé le budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009.**
39. Aux sous-points 7a et 7b de l'ordre du jour, M. Achim Halpaap, directeur adjoint de la Section de l'environnement de l'UNITAR, a présenté les trois programmes de la Section ainsi qu'un résumé du projet de Stratégie environnementale interne de l'UNITAR pour 2009-2010. Concernant les trois programmes de la Section de l'environnement, à savoir la gestion des substances chimiques et des déchets, le changement climatique et la gouvernance environnementale, M. Halpaap a présenté les méthodes de formation développées et appliquées par les programmes, fourni des exemples sur l'incidence de la formation et attiré l'attention sur les possibilités et objectifs pour l'année 2009. Il a mentionné à titre d'exemple l'élaboration d'une plateforme de services de formation sur le changement climatique dans le cadre de l'approche intégrée de l'ONU, qui pourrait aider les organismes et États membres des Nations Unies à concevoir et assurer une formation efficace sur le changement climatique grâce à la collaboration entre ces organismes.
40. M. Halpaap a ensuite présenté le projet de Stratégie environnementale interne de l'UNITAR pour 2009. Il a résumé les résultats d'un processus consultatif interne auquel ont participé tous les programmes et bureaux de l'UNITAR pour élaborer une approche cohérente de la formation à l'environnement dans l'ensemble de l'Institut. Les premiers objectifs de la stratégie sont d'améliorer les échanges internes

d'informations sur les activités environnementales en cours et à venir, de faciliter la planification et la coopération conjointes entre les programmes et bureaux et de garantir une mobilisation des ressources cohérente et efficace.

41. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités du travail entrepris par l'Institut dans le domaine de la formation à l'environnement. Plusieurs questions ont été soulevées pendant les délibérations. Premièrement, la Stratégie environnementale interne devrait décrire plus précisément les aspects méthodologiques et opérationnels de la formation dispensée par l'Institut, y compris la sélection du public visé et la définition des objectifs éducatifs/pédagogiques. Deuxièmement, il serait utile d'en savoir plus sur les partenariats entre l'Institut et les autres organismes des Nations Unies, car l'UNITAR n'est qu'une des nombreuses organisations de l'ONU fournissant une formation à l'environnement. Troisièmement, l'importance de travailler à tous les niveaux de gouvernance a été soulignée, y compris la formation destinée aux autorités locales ou dispensée en association avec celles-ci. Quatrièmement, les membres ont présenté des suggestions sur le partage des meilleures pratiques grâce à la formation et sur des aspects fondamentaux de la formation dans des domaines tels que le développement d'énergies propres et le respect de la législation environnementale. Enfin, les membres ont souligné l'importance d'élaborer et d'appliquer plus systématiquement des stratégies de formation des formateurs.
42. En réponse à ces observations, le Directeur général a précisé que l'élaboration de la Stratégie environnementale interne est un important élément de la mise en œuvre du Plan stratégique de réforme de l'UNITAR, approuvé par le Conseil à sa 45^e session en 2007. Cette relation explique le caractère introverti de cette stratégie. Le nom « stratégie » mériterait peut-être d'être modifié pour mieux refléter la nature actuelle de cet exercice. Les phases ultérieures du processus aborderont plus systématiquement les questions directement liées à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de la formation à l'environnement sur le terrain. Il a également rappelé que l'Institut avait pour rôle de fournir une formation spécifiquement destinée aux cadres en activité. Pour ce qui est des partenariats avec les organismes des Nations Unies, le directeur adjoint a fourni plusieurs exemples spécifiques où l'UNITAR assure une formation en association avec ces organismes. Il a précisé que les activités de formation à l'environnement menées par l'Institut sont presque exclusivement réalisées en association avec des partenaires de l'ONU. L'UNITAR fournit alors son savoir-faire en matière de conception et d'exécution des activités de formation tandis que ses partenaires apportent leurs connaissances spécialisées.
43. Le Secrétariat s'est déclaré prêt à préparer une liste détaillée des partenariats. Concernant la formation à différents niveaux de gouvernance, les trois programmes de la Section de l'environnement ont traditionnellement travaillé avec les gouvernements nationaux, car ils sont liés aux accords multilatéraux sur l'environnement, dont la mise en œuvre est coordonnée au niveau national. Le Secrétariat a toutefois indiqué que la Stratégie environnementale interne de l'UNITAR est particulièrement propice à la promotion de synergies entre les activités menées par le biais de la Section de l'environnement et la formation à l'environnement assurée par le Programme pour le développement local de l'UNITAR et les centres CIFAL associés.
44. Le Président a résumé les débats et s'est félicité de l'exposé présenté par le Secrétariat. **Le Conseil a pris note avec satisfaction des programmes de formation à l'environnement de l'UNITAR et a suggéré que l'Institut poursuive ses travaux dans ce domaine en matière d'objectifs, de conception, d'exécution et d'évaluation.**

45. Au sous-point 7c, M. Halpaap a présenté la Stratégie et politique de neutralité climatique 2008 de l'UNITAR, qui comprend trois volets : l'élaboration d'un inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre de l'Institut, la définition d'objectifs de réduction des émissions, et la compensation des émissions restantes grâce à l'investissement dans des projets approuvés par le mécanisme pour un développement propre de l'ONU. Cette initiative a été lancée sans tarder par l'Institut suite à la décision du Conseil des chefs de secrétariat de l'ONU de faire évoluer le système onusien vers la neutralité climatique. M. Halpaap a souligné que la politique de neutralité climatique de l'UNITAR avait notamment pour objectif de réduire ses émissions de carbone, par personne formée et par unité de formation dispensée, grâce à l'utilisation croissante de la technologie.
46. Les membres du Conseil ont applaudi cette initiative en précisant toutefois que la formation directe est un outil efficace dans certains contextes. Le Directeur général a indiqué que la formation directe resterait un important pilier des services de formation fournis par l'Institut. Il a également renouvelé l'engagement pris par l'Institut d'être l'une des toutes premières organisations de l'ONU à assurer la neutralité climatique de ses opérations.
- 47. Le Conseil s'est prononcé en faveur de la Stratégie et politique de neutralité climatique de l'UNITAR et a recommandé qu'elle soit appliquée immédiatement.**
48. Au point 8 (Divers), le Président a procédé à l'élection du Vice-président puisque le mandat de l'Ambassadeur Boulgaris avait expiré le 31 décembre 2008 et a invité les membres à présenter des candidatures. Un membre a pris la parole et proposé la candidature de Mme Radha Kumar, appuyée par d'autres membres. **Mme Radha Kumar a été élue par acclamation en tant que Vice-présidente du Conseil.**
49. Le Président a ensuite invité les membres à soulever d'autres questions. Un membre a proposé de développer la capacité des États à faire respecter la justice pénale internationale grâce à la formation, afin d'appuyer les efforts déployés pour mettre fin à la culture d'impunité qui règne actuellement. Cette intervention a suscité un important débat auquel ont participé tous les membres du Conseil. Plusieurs arguments ont été présentés au sujet de la possibilité que l'Institut travaille dans de nouveaux domaines liés aux droits de l'homme, à la culture d'impunité, aux systèmes juridiques nationaux et aux mécanismes de paix et de réconciliation.
50. Le Directeur général a répondu aux observations et indiqué que le Programme sur le droit international de l'Institut, actif depuis 1965 en collaboration avec la Cour internationale de justice, couvre en partie les questions soulevées et que le nouveau Cours de protection civile comprendra des volets sur les droits de l'homme et la sensibilisation culturelle ainsi que l'éthique du maintien de la paix. Concernant la collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'Institut élabore, à l'intention des diplomates en poste à Genève, une formation sur les procédures du Conseil des droits de l'homme. Le Directeur général a proposé que le Secrétariat présente à la prochaine session du Conseil un rapport détaillé sur les activités relatives aux droits de l'homme et répertorie toutes les activités menées par l'Institut sur les questions soulevées.
51. Les membres ont appuyé cette proposition et le Président a noté que sa faisabilité devrait être examinée par le Secrétariat. **Le Conseil a estimé nécessaire d'évaluer en temps voulu la possibilité d'intégrer les questions judiciaires aux programmes de formation de l'Institut. Le Conseil a proposé d'examiner cette question à la lumière du rapport détaillé devant être préparé par le Secrétariat pour sa prochaine session.**

52. Un autre membre a mentionné le besoin d'accroître la formation portant sur la crise financière. Cette intervention a été appuyée par plusieurs membres. Le Directeur général a mentionné des activités couvrant les questions soulevées et a annoncé davantage de cours sur les alternatives économiques et la réglementation financière.
53. Le Directeur général a attiré l'attention du Conseil sur le nouveau site web de l'Institut. Il a également demandé l'appui des membres dans le domaine de la mobilisation des ressources, en donnant des exemples d'assistance possible.
54. **Le Conseil a tenu à exprimer sa solidarité à l'un de ses membres, Mme Shirin Ebadi, qui a rencontré d'énormes difficultés pour accomplir son travail dans le domaine des droits de l'homme.**
55. Le Conseil a décidé que sa prochaine session se tiendra à Genève les 12 et 13 novembre 2009 pour respecter le calendrier budgétaire.